Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20260306-82026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°08/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE : 24/02/2026

NBRE DE CONSEILLERS : 9
PRESENTS : 7

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, ESLAN Vanessa, AUBERT ÉRIC, DRUAIS Benoît, CORDUAN Frédéric, BOUCARD Joël, CAUCHE Christian

Etaient absents :
MAURY Carole excusée, CHEVAL Anne-Sophie,

Madame ESLAN Vanessa a été désignée secrétaire de séance.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT JOSEPH DE MAXENT 2025-2026

Monsieur Le Maire informe le conseil du coût de la participation de la commune aux frais de fonctionnement à l'école Saint Joseph de Maxent pour 4 élèves primaires et 2 en maternelle en 2024-2025.

Le coût public de Maxent est de **368.92 €** pour les primaires et de **1 381.59 €** pour les maternelles.

Le coût moyen départemental est de **493 €** pour les primaires et de **1 554 €** pour les maternelles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à effectuer le règlement pour les 5 élèves de Loutehel scolarisés 4 en primaire et 1 en maternelle en 2024-2025.

La commune versera à l'école Saint Joseph de Maxent, **368.92 € x 4 = 1 475.68 €** pour les enfants en primaire et **1 381.59 € x 2 = 2 763.18 €** pour l'élève en maternelle soit un montant total de **4 238.86 €.**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO

